CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE

Actifs pour vous.

Association « ASFODEP »
Centre Du Guesclin
1 Place Chanzy

79000 NIORT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

Christophe CHAUMONOT - Julien DROCHON
Experts Comptables Commissaires aux comptes

SAS BCA CONSEIL EXPERT au capital de 200 000 €
RCS NIORT B 392 285 565

1 rue Frida Kahlo B.P. 1016 - 79010 NIORT Cedex - Tél. 05 49 77 17 37 / 19 avenue du Cdt Bernier - 79500 MELLE - Tél. 05 49 29 11 01
www.conseilbca.fr - contact@conseilbca.fr

Association ASFODEP

Siège social : 1 Place Chanzy
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASFODEP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASFODEP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note FAITS SIGNIFICATIFS « Dossiers Compensations financières » de l'annexe concernant les sommes à reverser à la Région.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2021 une somme de 491 599 € au titre de la compensation financière SPRF.

Nous nous sommes assurés de la cohérence de la méthode d'évaluation du produit pour l'exercice 2021.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASFODEP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

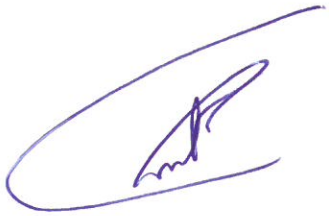
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 15 juin 2022
Le Commissaire aux comptes
BCA CONSEIL EXPERT, représenté par Christophe CHAUMONOT



Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF DE BILAN	Brut	Amort. provisions	Net 31/12/21	Net 31/12/20
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences de logiciels	15 206	13 419	1 787	210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Aménagements	101 186	98 007	3 179	5 262
Mobilier de bureau	71 118	60 688	10 429	2 097
Informatique administrative	14 459	11 624	2 835	4 110
Informatique & matériel pédagogique	106 613	97 839	8 774	1 303
Avances et acomptes versés	2 772		2 772	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Caisse Epargne	100		100	100
Cautions des locaux	1 200		1 200	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**312 653**	**281 577**	**31 076**	**13 082**
CREANCES				
Avances et acomptes versés		0	0	0
Usagers et comptes rattachés	183 651	0	183 651	62 255
Produits à recevoir sur conventions		0	0	0
Autres produits à recevoir	8 008	0	8 008	0
Autres créances (aides apprenties)	2 667	0	2 667	3 819
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	838 336	0	838 336	780 590
Caisse	97	0	97	74
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 032 758**	**0**	**1 032 758**	**846 738**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	54 475	0	54 475	50 098
TOTAL GENERAL	**1 399 886**	**281 577**	**1 118 309**	**909 918**

PASSIF DE BILAN	Net 31/12/21	Net 31/12/20
FONDS PROPRES		
Réserves pour projets associatifs (LCD et LCI)	20 827	20 827
Réserve facultative	363 902	328 140
Report à nouveau	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT	**-19 175**	**35 762**
Situation nette (sous total)	**365 554**	**384 729**
Subventions d'investissement	0	0
Fonds dédiés sur subventions	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	**365 554**	**384 729**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	277 634	192 265
Provisions pour charges	42 303	35 006
TOTAL DES PROVISIONS	**319 937**	**227 271**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des étab. crédit	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs de formation	23 490	26 730
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 889	44 095
Dettes fiscales et sociales	96 195	79 576
Dettes sur immobilations et comptes rattachés	0	0
Charges à payer sur conventions de formation	256 501	138 464
Autres dettes	0	0
TOTAL DES DETTES	**424 075**	**288 865**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	8 743	9 053
TOTAL GENERAL	**1 118 309**	**909 918**

Commissaire aux Comptes bca Utilisé par BCA Conseil Expert

COMPTE DE RESULTAT	2021		2020	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de formation et accompagnement	766 035	Prestations de formation et accompagnement	679 865	+ 12,7%
dont prestations en sous-traitance	*333 949*	*dont prestations en sous-traitance*	*221 143*	+ 51,0%
Subventions accompagnement PLIE de Niort	21 822	Subventions formation et accompagnement	19 492	+ 12,0%
Compensation Service Public de Formation (SIEG)	491 599	Compensation Service Public de Formation (SIEG)	253 098	+ 94,2%
Chiffre d'affaires (sous-total)	**1 279 456**	**Chiffre d'affaires (sous-total)**	**952 456**	+ 34,3%
Reprise sur provision IFC	35 006	Reprise sur provision IFC	33 839	+ 3,4%
Transferts de charges (AKTO) et reprises provisions	2 549	Transferts de charges et reprises provisions	1 645	+ 55,0%
Indemnités activité partielle	-	Indemnités activité partielle	31 579	
Utilisation des fonds dédiés	-	Utilisation des fonds dédiés	-	
Cotisations sans contrepartie	565	Cotisations sans contrepartie	825	- 31,5%
Aides de l'Etat sur contrats apprenties	7 333	Aides de l'Etat sur contrats jeunes et apprenti	3 778	
Autres produits	4 912	Autres produits	8	+ 61690,7%
Total des produits d'exploitation	**1 329 821**	**Total des produits d'exploitation**	**1 024 129**	+ 29,8%
CHARGES D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de co-traitance (frais de gestion)	9 154	Achats de co-traitance (frais de gestion)	6 610	
Achats de sous-traitance	141 340	Achats de sous-traitance	82 307	+ 71,7%
Honoraires formation	22 540	Honoraires formation	13 670	+ 64,9%
Autres achats et charges externes	224 747	Autres achats et charges externes	138 097	+ 62,7%
Impôts, taxes et versements assimilés	34 484	Impôts, taxes et versements assimilés	21 309	+ 61,8%
Salaires et traitements	547 129	Salaires et traitements	463 414	+ 18,1%
Charges sociales	182 225	Charges sociales	151 583	+ 20,2%
Dotations aux amortissements	12 123	Dotations aux amortissements	20 245	- 40,1%
Dotations aux provisions sur actif circulant		Dotations aux provisions sur actif circulant	-	
Dotation sur provision IFC	42 303	Dotation sur provision IFC	35 006	+ 20,8%
Dotations aux provisions pour risques et charges	193 214	Dotations aux provisions pour risques et charges	50 620	+ 281,7%
Reports en fonds dédiés	-	Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	9	Autres charges	9	- 4,7%
Total des charges d'exploitation	1 409 269	Total des charges d'exploitation	982 869	+ 43,4%
EXPLOITATION	**- 79 448**	**EXPLOITATION**	**41 260**	
PRODUITS FINANCIERS		PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts moratoires	797	Intérêts moratoires	-	
Intérêts sur Livrets	977	Intérêts sur Livrets	1 309	- 25,4%
Intérêts sur parts sociales CEAPC	1	Intérêts sur parts sociales CEAPC	1	
Total des produits financiers	1 775	Total des produits financiers	1 310	+ 35,5%
CHARGES FINANCIERES		CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	-	Intérêts des emprunts	-	#DIV/0!
Total des charges financières	-	Total des charges financières	-	#DIV/0!
FINANCIER	**1 775**	**FINANCIER**	**1 310**	+ 35,5%
COURANT	**- 77 672**	**COURANT**	**42 570**	- 282,5%



COMPTE DE RESULTAT	2021		2020	Variation
PRODUITS EXCEPTIONNELS		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur gestion Remboursements frais	-	- sur gestion Remboursements frais	617	
- sur gestion Retours chèque déjeuner 2020	9 352	- sur gestion Ristourne chèque déjeuner	138	
- sur opérations en capital : cessions	-	- sur opérations en capital : cessions	-	
Quote-part des subv. invest. virées au CR	-	Quote-part des subv. invest. virées au CR	-	
Reprise sur provisions SPRF 2017 et 2018	107 845	Reprise sur provisions	-	
Transferts de charges	-	Transferts de charges	397	
Total des produits exceptionnels	117 197	Total des produits exceptionnels	1 151	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- pénalités	-	- pénalités	-	
- sur gestion - ajustement PLIE FSE	657	- sur gestion - ajustement PLIE FSE	753	
- sur gestion - correction facture	12	- sur gestion - remb avance log pro 2015	7 206	
- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	
Dotations pour risques SPRF 2017 et 2018	58 030	Dotations pour risques	-	
	58 699	Total des charges exceptionnelles	7 959	
EXCEPTIONNEL	**58 497**	**EXCEPTIONNEL**	**- 6 808**	- 959,3%
NET	**- 19 175**	**NET**	**35 762**	- 153,6%

Total des charges	1 467 969,53		990 828,67	+ 48,2%
Total des produits	1 448 794,16		1 026 590,36	+ 41,1%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		Dons en nature		
Prestations en nature	59 574,41	Prestations en nature	58 490,93	+ 1,9%
Bénévolat		Bénévolat		
Total des contributions volontaires en nature	59 574,41	Total des contributions volontaires en nature	58 490,93	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	59 574,41	Mises à disposition gratuite de biens	58 490,93	+ 1,9%
Prestations en nature		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Personnel bénévole		
Total des charges des contributions volontaires en nat	59 574,41	Total des charges des contributions volontaires en na	58 490,93	

Total général des charges	1 527 543,94		1 049 319,60	+ 45,6%
Total général des produits	1 508 368,57		1 085 081,29	+ 39,0%
Net avec centimes	- 19 175,37		35 761,69	- 153,6%



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

Par ailleurs la présentation des comptes reprend les obligations faites aux organismes de formation (Code du travail, L6352-6 à L6352-9, D6352-16 à D6352-18, R6352-19 à R6352-21 et arrêté du 02 août 1995).

Toutes les immobilisations sont amorties de manière linéaire. Les durées d'amortissement sont de deux ans pour les logiciels, trois ans pour le matériel informatique et cinq ans pour les aménagements, matériels pédagogiques, mobiliers et matériels de bureau.

INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES INDUITS PAR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT ANC N°2018-06

Concernant :

La comptabilisation des cotisations : les cotisations versées à l'asfodep (personnes morales ou personnes physiques) sont toutes sans contrepartie. Elles sont donc regroupées sur le même libellé au compte de résultat.

L'utilisation des fonds dédiés liés aux biens amortissables : aucun fonds dédié aux bien amortissables n'est comptabilisé.

Les règles de transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur : aucun transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur.

L'impact du changement de méthode et des postes concernés sur les subventions d'investissement : aucune subvention d'investissement n'est comptabilisée.

Les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des Contributions Volontaires en Nature : seuls les locaux mis à disposition font l'objet d'une valorisation établie par le propriétaire et comptabilisée par exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Mise à disposition par la Ville de Niort de locaux du Centre Du Guesclin selon convention

Valeur 2021 communiquée par la Ville de Niort	59 574,41

SITUATION FISCALE

L'Association n'est pas assujettie à l'impôt (TVA, impôt sur les sociétés et CET).

DÉTAIL DU PROJET ASSOCIATIF ET DE SON FINANCEMENT

L'Association est un organisme de formation pour salariés, demandeurs d'emploi et aide à l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté.



Elle a un projet associatif autour de la lutte contre les discriminations à l'emploi et la promotion de l'égalité de traitement, créé par l'Assemblée Générale 2005 statuant sur les comptes 2004.
Un second projet associatif de lutte contre l'illettrisme a été créé par l'Assemblée Générale 2017.
Les financements et ressources qu'elle reçoit proviennent :

- des cotisations de ses Membres.
- de prestations de services pour des entreprises et des commanditaires publics d'appel d'offres
- de services d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine
- de subventions publiques versées en contrepartie de prestations pour le compte :
  - *de la Communauté d'Agglomération du Niortais,*
  - *de la Région Nouvelle-Aquitaine,*
  - *du Conseil Départemental des Deux-Sèvres*
  - *du Fonds Social Européen*
  - *de l'État pour l'intégration des migrants et l'accès à la nationalité française*

FAITS SIGNIFICATIFS

Dossiers Compensations financières

Les compensations financières Service Public Régional de Formation (SPRF) 2017 et 2018 ont fait l'objet d'une instruction et d'un débat contradictoire avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils ont pu être soldés au cours de l'exercice 2021. Le trop-versé par la Région fait l'objet d'un échéancier de remboursement jusqu'en septembre 2022.

Les compensations 2019 et 2020 du Service Public Régional de Formation (SPRF) ont été instruites par un cabinet d'audit mandaté par la Région. Nous attendons le rapport provisoire sur ces contrôles. Par prudence, une provision de 20 % du total des compensations demandées avait été comptabilisée sur l'exercice 2020.

Les compensations 2020 des nouvelles Habilitations de Service Public Qualification et Socle de Compétences (HSP) ont été instruites par un service créé ad hoc à la Région Nouvelle-Aquitaine. Les rapports provisoires ont été reçus en mars 2022. Ils vont faire l'objet de remarques, notamment pour être en cohérence avec le rapport d'audit SPRF. Par prudence, une provision complémentaire a été passée sur l'exercice 2021 si d'aventure la Région restait sur ses positions des rapports provisoires.

Cette expérience nous a conduit à provisionner par prudence les compensations des Habilitations de Service Public Qualification et Socle de Compétences (HSP)2021 à hauteur de 35 % des montants demandés.

Le détail des provisions se situe page 5 de ce document.

Fonds dédiés

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a aucune opération sur les fonds dédiés à déclarer.

Notes sur le personnel

Les engagements liés aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite ont été évalués à la date de clôture des comptes. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice.

Le montant de l'indemnité déterminé prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date de départ à la retraite et elle repose sur les critères suivants :



- départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- calcul selon la méthode rétrospective prorata temporis
- progression des salaires : 2 %
- taux de rotation du personnel : 2 %
- taux de charges patronales cadres : 54,98 % et non cadres : 52 %
- table de mortalité TV88/90
- convention collective : organisme de formation.

Le montant estimé est de 42 303 €, enregistré en compte de provision pour indemnité de fin de carrière en 2021. Le montant en provision était de 35 006 € en 2020. Sur l'exercice 2021, il a été comptabilisé une dotation sur provision pour 42 303 € et une reprise sur provision de 35 006 €.

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	28 629,29	2 484,00	15 907,64	15 205,65
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	26 814,83	2 484,00	15 907,64	13 391,19
Brevet Valeurêka	210,00			210,00
Immobilisations corporelles	299 260,61	38 599,27	44 484,72	293 375,16
Aménagements et installations	99 765,55	1 420,15		101 185,70
Mobilier de bureau	59 620,09	11 497,52		71 117,61
Informatique administrative	28 292,43	2 337,36	16 170,68	14 459,11
Matériel pédagogique	2 156,40			2 156,40
Informatique pédagogique	109 426,14	23 344,24	28 314,04	104 456,34
Acompte sur immobilisations	-	2 772,00		2 772,00
Immobilisations financières	100,00	1 200,00	-	1 300,00
Titres	100,00			100,00
Dépôts	-	1 200,00		1 200,00
TOTAL GÉNÉRAL	**327 989,90**	**45 055,27**	**60 392,36**	**312 652,81**

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Sorties	Dotations	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	28 419,29	15 907,64	907,35	13 419,00
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	26 814,83	15 907,64	907,35	11 814,54
Immobilisations corporelles	286 488,15	42 380,03	24 049,75	268 157,87
Aménagements et installations	94 503,52		3 502,98	98 006,50
Mobilier de bureau	57 522,72		3 165,67	60 688,39
Informatique administrative	24 182,78	14 065,99	1 507,17	11 623,96
Matériel pédagogique	2 156,40			2 156,40
Informatique pédagogique	108 122,73	28 314,04	15 873,93	95 682,62
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**314 907,44**	**58 287,67**	**24 957,10**	**281 576,87**

Saisi par ECA Conseil Expert
Collaborateur aux Comptes

PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provision risque SPRF 2017	54 739,63		54 739,63	-
Provision risque SPRF 2018	53 105,00		53 105,00	-
Provision risque SPRF 2019	33 800,00			33 800,00
Provision risque SPRF 2020	13 005,00			13 005,00
Provision risque HSPQ 2020	13 176,00	16 939,26		30 115,26
Provision risque HSPS 2020	24 439,00	4 215,17		28 654,17
Provision risque HSPQ 2021	-	116 882,00		116 882,00
Provision risque HSPS 2021	-	55 178,00		55 178,00
Provision retraite	35 006,00	42 303,00	35 006,00	42 303,00
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**227 270,63**	**235 517,43**	**142 850,63**	**319 937,43**

Visé par ECA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges constatées d'avance

Abonnements	508,90
Adhésions	90,00
Maintenance informatique et logiciels	707,06
Cartes et chèques déjeuner	52 252,80
Locations	900,57
TOTAL GÉNÉRAL	**54 459,33**

Produits constatés d'avance

Module Projet Bâtiment CAN PRUS - Projet de Rénovation Urbaine et Sociale	5 333,00
Tests HEXA 3 D IRMR - Convention Niort Agglo	3 410,00
TOTAL GÉNÉRAL	**8 743,00**

Charges à payer

Dettes provisionnées pour congés à payer	42 574,69
Charges sociales sur congés à payer	18 559,67
Avance Conseil Départemental (Français & Citoyenneté)	12 000,00
Avance État DRETS (Français & Citoyenneté)	76 370,00
Compensation SPRF 2017 et 2018	63 450,00
Compensation SPRF 2019	48 199,33
Compensation SPRF 2020	26 463,36
Compensation HSPQ 2020	20 319,30
Compensation HSPS 2020	9 699,13
TOTAL GÉNÉRAL	**317 635,48**

Produits à recevoir

Adhésions 2021	20,00
Aide de l'État sur contrat d'apprentissage	1 333,32
TOTAL GÉNÉRAL	**1 353,32**

Visé par BCA Conseil Expert
Commissaire aux Comptes

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Échéances	
CRÉANCES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Créances usagers	183 651	183 651	-
Avances versées	-	-	-
Autres créances	10 675	10 675	-
TOTAL	**194 326**	**194 326**	**-**
DETTES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	-	-	-
Avances reçues sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs	71 379	71 379	-
Dettes sociales et fiscales	96 195	96 195	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
Autres dettes	256 501	256 501	-
TOTAL	**424 075**	**424 075**	**-**

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	à l'ouverture	affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise	-	
Fonds propres avec droit de reprise	20 827,00	
Écarts de réévaluation	-	
Réserves	328 140,35	35 761,69
Report à nouveau	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 175,37	19 175,37
Situation nette	**329 791,98**	**54 937,06**
Fonds propres consomptibles	-	
Subventions d'investissement	-	
Provisions réglementées	-	
TOTAL	**329 791,98**	**54 937,06**



Variation des fonds propres	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			-
Fonds propres avec droit de reprise			20 827,00
Écarts de réévaluation			-
Réserves			363 902,04
Report à nouveau			-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 175,37		- 19 175,37
Situation nette	**- 19 175,37**	**-**	**365 553,67**
Fonds propres consomptibles			-
Subventions d'investissement			-
Provisions réglementées			-
TOTAL	**- 19 175,37**	**-**	**365 553,67**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

SUBVENTIONS REÇUES

Subventions de fonctionnement

Provenance	Éléments concernés	Montant
État	Aide embauche apprentis	7 333,26
CAN (Contrat de Ville)	Accompagnement PLIE du Niortais	3 250,00
CAN (Contrat de Ville)	Tests psycho-techniques pour PLIE du Niortais	310,00
Conseil Départemental 79	Accompagnement PLIE du Niortais	6 000,00
Fonds Social Européen	Accompagnement PLIE du Niortais	12 262,09
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Qualification	157 650,00
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Socle de Compétences	333 949,00
TOTAL GÉNÉRAL		**520 754,35**

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES

Actions de formation (hors subventions et compensation)	766 035
Subvention d'exploitation	21 822
Compensation financière de Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)	491 599
Aides de l'Etat salaires des apprenties	7 333
Remboursement formation AKTO	2 549
Ingénierie commerce connecté	3 906
Prestations ICARE CRFH	1 000
Cotisations des adhérents	565
Produits divers de gestion courante	7
TOTAL GÉNÉRAL	**1 294 816**

Visé par BCA Conseil Expert
Commissaire aux Comptes

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ORGANISME

	Montant (2021)		Montant (2020)	
Origine des fonds	en K€	en %	en K€	en %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	15	1%		0%
Communauté Agglo Niort		0%		0%
Ville de Niort		0%		0%
État, collectivités locales, ...		0%		0%
Entreprises : via OPCO, ...		0%	22	2%
Particuliers	32	3%	16	2%
Sous-Total I	47	4%	38	4%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	12	1%	10	1%
État	583	46%	447	47%
Régions	627	49%	447	47%
Niort Agglo	4	0%	4	0%
Ville de Niort		0%		0%
Conseil départemental 79	6	0%	6	1%
Autres collectivités territoriales		0%		0%
Sous-Total II	1 232	96%	914	96%
III. Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous-Total III		0%		0%
Total des ressources	**1 279**	**100%**	**952**	**100%**

DÉCOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITÉ

	2021		2020	
Finalité des actions	en K€	en %	en K€	en %
Certification	162	13%	135	14%
Perfectionnement	1 038	81%	108	11%
Orientation-accompagnement	79	6%	709	74%
Total	**1 279**	**100%**	**952**	**100%**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issus de	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation	
			Montant global	dont remboursements
Subventions d'exploitation	-			
Contributions financières d'autres organismes	-			
Ressources liées à la générosité du public	-			
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Variation des fonds dédiés issus de	Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation		-	
Contributions financières d'autres organismes		-	
Ressources liées à la générosité du public		-	
Total	**-**	**-**	**-**

CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2021	Ss- Co-traitance	Solde
Socle de Compétences	Région	333 949	141 340	192 609
				-
	Total	333 949	141 340	192 609

CONVENTIONS DE CO-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2021	Ss- Co-traitance	Solde
				-
				-
	Total	-	-	-

Visé par BCA Conseil Expert
Commissaire aux Comptes

VENTILATION DU RESULTAT

Insuffisance d'Exploitation		79 447,57	414%
Excédent Financier		1 775,09	-9%
Insuffisance Courante		- 77 672,48	405%
	Produits Exceptionnels		
	Remboursement chèque déjeuner	9 352,00	
	Reprise de provisions SPRF 2017	54 739,63	
	Reprise de provisions SPRF 2018	53 105,00	
	Charges Exceptionnelles		
	Ajustement Plie FSE	657,50	
	Avis sommes à payer SPRF 2017	31 477,91	
	Avis sommes à payer SPRF 2018	26 552,50	
	Régularisation facture 2020	12,00	
Excédent exceptionnel		58 496,72	-305%
Insuffisance nette		- 19 175,76	100%

GARANTIE DES DETTES

Aucune caution personnelle des dirigeants
Aucune garantie accordée par les collectivités territoriales

COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune avance et aucun crédit alloué aux dirigeants
Aucune contribution volontaire
Aucune caution, aval ou garantie donnée
Aucune sûreté réelle consentie (hypothèques et nantissement)
Aucune réévaluation

DONNEES SOCIALES AU 31 DECEMBRE

Effectif moyen	17,17
Indemnités de fin de carrière (prévisions)	42 303 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total TTC des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	4 422,00

Fait à Niort, le 13 avril 2022

La Présidente
Florence VILLES

Le Trésorier
Gilles FORGET